



## RAPPORT COMPLEMENTAIRE

**EXERCICE 2007**



### **DEMOS**

Société Anonyme au capital de 1 404 118,50 €  
Siège social : 20 rue de l'Arcade 75008 PARIS  
722 030 277 RCS PARIS



Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous rendre compte de l'activité du Groupe DEMOS et de DEMOS SA durant l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2007, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice comme indiqué dans le rapport de gestion, mais également à l'effet de statuer sur une éventuelle augmentation de capital réservée proposée lors du Conseil d'administration en date du 6 mai 2008.

## 1. AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE

La société DEMOS est sur le point d'acquérir 25% supplémentaires du capital de sa filiale Global Estrategias SL, ce qui portera sa détention à 76% du capital.

En effet, Messieurs Pablo et Javier Claver, actionnaires à 49% de la société Global Estrategias SL, ont déjà fait part de leur intention de céder 25% de leurs actions.

Messieurs Pablo et Javier Claver ont d'ores et déjà fait part au Président de leur volonté de réinvestir une partie du prix de cession dans la société DEMOS afin de participer à son développement.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir donner compétence au Conseil d'administration, à l'effet de décider de procéder à deux augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Monsieur Pablo Claver et Monsieur Javier Claver pour un nombre maximum de 25 000 actions ordinaires nouvelles chacun, soit deux augmentations de capital dont le montant nominal ne pourra excéder 6250 euros chacune.

Ces délégations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois. Leur objet est d'être utilisée en une fois, afin de permettre à Monsieur Pablo Claver et Monsieur Javier Claver de souscrire des actions de la Société, à un prix correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Conseil d'administration qui décidera de mettre en œuvre lesdites délégations ; les cours cotés correspondront aux cours de clôture desdites séances de bourse.

La souscription des actions serait assurée en tout ou partie par voie de compensation avec les créances que Messieurs Pablo et Javier Claver détiendraient sur la Société.

Conformément à l'article R.225-134 du Code de commerce, les actions nouvelles libérées par compensation de créance feront l'objet d'un arrêté de compte établi par le Conseil d'administration et sera certifié exact par les Commissaires aux comptes.

Le Président rappelle que les Commissaires aux comptes constateront les souscriptions et leur libération par compensation. Ce certificat vaudra certificat du dépositaire, conformément à l'article L.225-146 du Code de commerce. L'augmentation de capital deviendra définitive à la date de ce certificat.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément, et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

*Le Conseil d'Administration*